

COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.*

Le Comité Syndical a pris les délibérations suivantes :

M. CHAILLOU

n° 1 - Désignation du Secrétaire.

M Claude RINA-BASILIO est désigné secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. CHAILLOU

n° 2 - Pouvoirs.

M. CARRE, membre titulaire, est remplacé par Mme de QUATREBARBES, membre suppléant qui siège avec voix délibérative ;

Mme ANTON, membre titulaire, donne pouvoir à Mme CHERADAME, membre titulaire, pour voter en son nom ;

Mme BUREAU, membre titulaire, est remplacée par M. PIVAIN, membre suppléant qui siège avec voix délibérative ;

Mme NOGUES, membre titulaire, est remplacée par M. RINA-BASILIO, membre suppléant qui siège avec voix délibérative ;

M. CHAILLOU

n° 3 - Approbation du compte rendu de la séance du comité syndical du 17 mars 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. CHAILLOU

n° 4 - Débat d'Orientation Budgétaire 2017.

M. CHAILLOU rappelle le contexte de ce débat d'orientation budgétaire.

Le Conseil de Communauté se prononcera lors de sa séance du 13 avril prochain sur la reconnaissance de l'intérêt communautaire de l'opération d'aménagement du secteur des Groues.

Cela devrait permettre au projet d'aménagement d'entrer dans une phase opérationnelle plus rapidement et de poursuivre les réflexions qui se sont déjà engagées sur la base des études et des expertises déjà réalisées en lien avec le comité d'acteurs.

Il conviendra de trouver la forme la plus adéquate pour maintenir la concertation engagée avec les membres du comité d'acteurs.

Pour Mme CHERADAME, il convient d'une part d'être vigilant sur les opérations qui pourraient être engagées à proximité de la future ZAC, et d'autre part de noter que ce projet d'aménagement ne vient pas en concurrence avec celui d'Interives, les deux étant complémentaires.

Mme CHOMIKI souhaite savoir si les réflexions vont également être portées sur le quartier des Blossières qui se trouve à proximité de ces secteurs d'aménagement, notamment en termes d'accueil scolaire et d'équipements.

M. CHAILLOU rappelle que l'opération Interives s'inscrit dans la durée (25 à 30 ans), sa programmation sera dans un premier temps à vocation principalement tertiaire. Quant au secteur des Groupes, le schéma défini à l'origine ne semble plus d'actualité. Il convient de tenir compte de la réalité d'aujourd'hui notamment en terme de densité. Des réflexions sont également en cours au Conseil Départemental sur l'implantation d'un futur collège dans le secteur Nord -Est. Il ressort des premières études que la pression démographique n'est pas telle que ce collège doit être inscrit dans l'immédiateté.

De même, dans le cadre de la requalification du quartier des Chaises, il est envisagé la restructuration du groupe scolaire avec la volonté de mixité sociale et la création éventuelle d'un équipement petit enfance.

La définition prochaine du projet métropolitain permettra de définir plus précisément les axes de développement dans ce secteur. Des études urbaines vont être poursuivies en vue de la création d'une future ZAC prévue en fin d'année 2017 qui apporteront des éléments complémentaires aux études déjà réalisées.

Mme CHERADAME rappelle qu'une des copropriétés du secteur des Blossières peut bénéficier d'aides accordées par l'ANAH dans le cadre du programme de rénovation thermique.

En ce qui concerne le SIVU, sa gestion financière conduit à dégager un excédent d'un montant de 108 365 €.

En vue du prochain vote du budget primitif 2017, il est procédé au débat des orientations budgétaires au sein du Comité Syndical ainsi que le prévoit l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au titre de l'exercice budgétaire 2016, l'exécution comptable fait apparaître un écart entre les prévisions budgétaires et le réalisé à la fin 2016 concernant notamment les études et travaux envisagés au BP 2016.

En matière de recettes, les contributions de deux communes ont été réalisées.

- Séance du lundi 23 mars 2017 -

Pour l'année 2017, les propositions budgétaires sont les suivantes :

En fonctionnement

Les recettes du S.I.V.U. : les contributions des communes

Le montant de la recette correspond au résultat reporté de l'exercice 2016.

Les dépenses à financer

Le budget 2017 du S.I.V.U. intègrera des écritures comptables de clôture dans la perspective d'une dissolution du syndicat sous réserve du vote de l'intérêt communautaire de l'opération.

En investissement :

Le budget 2017 permettra de constater l'excédent de fonctionnement capitalisés depuis le début du SIVU, afin de financer le déficit d'investissement 2016.

Le vote du budget primitif par le Comité Syndical devra avoir lieu avant le 15 avril 2017. Lors de cette même séance sera présenté :

- le compte de gestion 2016 du comptable,
- le compte administratif 2016 conforme au compte de gestion,
- l'approbation de l'affectation des résultats de l'exercice 2016,
- l'approbation du Budget primitif pour l'année 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2312-1 et R. 5211-13.

Dans ces conditions, il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

1°) débattre, au vu du rapport annexé, des orientations budgétaires pour l'exercice 2017 qui seront traduites dans le budget ;

**LE COMITE SYNDICAL DEBAT DES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2017**

2°) prendre acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2017 ;

A L'UNANIMITE LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE

3°) prendre acte que le budget sera proposé par M. le Président du S.I.V.U. et soumis au vote lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE

Orléans, le **30 MARS 2017**

Le Président délégué du S.I.V.U.



Christophe CHAILLOU